

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE 30 JUIN 2023
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.026.329, un actif net de D : 1.021.662 et un bénéfice de la période de D : 9.573.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Juillet 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	579 661,531	1 212 699,482	882 784,064
Obligations et valeurs assimilées		556 362,739	1 140 539,282	840 449,366
Tires des Organismes de Placement Collectif		23 298,792	72 160,200	42 334,698
Placements monétaires et disponibilités		444 727,861	181 483,869	229 998,513
Placements monétaires	5	345 361,329	181 483,869	219 188,431
Disponibilités		99 366,532	-	10 810,082
Créances d'exploitation	6	1 939,518	720,930	18 875,930
TOTAL ACTIF		1 026 328,910	1 394 904,281	1 131 658,507
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	4 191,861	4 941,351	4 597,981
Autres créditeurs divers	8	475,502	3 777,471	84,203
TOTAL PASSIF		4 667,363	8 718,822	4 682,184
ACTIF NET				
Capital	9	1 006 259,151	1 365 702,612	1 095 134,451
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		6,118	2,499	1,713
Sommes distribuables de la période		15 396,278	20 480,348	31 840,159
ACTIF NET		1 021 661,547	1 386 185,459	1 126 976,323
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 026 328,910	1 394 904,281	1 131 658,507

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	7 997,150	17 739,914	14 138,323	28 853,314	51 904,208
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 997,150	17 739,914	14 138,323	28 853,314	51 904,208
Revenus des placements monétaires	11	1 040,968	1 868,563	560,099	1 263,868	2 464,587
Revenus des prises en pension	12	4 710,002	4 795,357	2 012,350	2 012,350	5 406,730
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 748,120	24 403,834	16 710,772	32 129,532	59 775,525
Charges de gestion des placements	13	(4 153,398)	(8 332,121)	(4 901,371)	(9 839,865)	(19 109,053)
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 594,722	16 071,713	11 809,401	22 289,667	40 666,472
Autres charges	14	(645,922)	(993,173)	(634,990)	(1 217,311)	(2 339,455)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 948,800	15 078,540	11 174,411	21 072,356	38 327,017
Régularisation du résultat d'exploitation		560,340	317,738	(354,282)	(592,008)	(6 486,858)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9 509,140	15 396,278	10 820,129	20 480,348	31 840,159
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(560,340)	(317,738)	354,282	592,008	6 486,858
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(6 075,823)	(6 999,969)	1 896,603	3 671,520	(7 667,230)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		6 700,000	8 712,354	-	-	14 322,250
RESULTAT DE LA PERIODE		9 572,977	16 790,925	13 071,014	24 743,876	44 982,037

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	9 572,977	16 790,925	13 071,014	24 743,876	44 982,037
Résultat d'exploitation	8 948,800	15 078,540	11 174,411	21 072,356	38 327,017
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 075,823)	(6 999,969)	1 896,603	3 671,520	(7 667,230)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 700,000	8 712,354	-	-	14 322,250
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(28 074,158)	(28 074,158)	(40 222,630)	(40 222,630)	(40 222,630)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	38 959,635	(94 031,543)	(28 404,892)	(66 345,428)	(345 792,725)
Souscriptions					
- Capital	39 504,024	125 618,616	683 980,440	684 084,420	860 018,241
- Régularisation des sommes non distribuables	64,811	91,868	1 287,541	1 287,581	2 179,717
- Régularisation des sommes distribuables	584,376	3 235,468	16 813,162	16 816,380	21 876,406
Rachats					(1 197
- Capital	(1 149,588)	(216 227,052)	(711 951,060)	(748 656,000)	120,770)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1,436)	(71,117)	(1 349,419)	(1 391,722)	(3 304,570)
- Régularisation des sommes distribuables	(42,552)	(6 679,326)	(17 185,556)	(18 486,087)	(29 441,749)
VARIATION DE L'ACTIF NET	20 458,454	(105 314,776)	(55 556,508)	(81 824,182)	(341 033,318)
ACTIF NET					
En début de période	1 001 203,093	1 126 976,323	1 441 741,967	1 468 009,641	1 468 009,641
En fin de période	1 021 661,547	1 021 661,547	1 386 185,459	1 386 185,459	1 126 976,323
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	9 245	10 479	13 369	13 721	13 721
En fin de période	9 612	9 612	13 100	13 100	10 479
VALEUR LIQUIDATIVE	106,290	106,290	105,816	105,816	107,546
TAUX DE RENDEMENT	0,95%	1,66%	0,91%	1,72%	3,33%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023, à D : .579.661,531 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			533 224,000	556 362,739	54,46%
<u>Obligations de sociétés</u>			230 124,000	237 660,380	23,26%
TN0003400355	Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	39 975,000	41 949,370	4,11%
TN0001900836	Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	30 678,000	31 765,781	3,11%
TN0004620134	Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	13 288,400	13 494,930	1,32%
TN0002601029	Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	58 750,000	59 883,877	5,86%
TN0002601045	Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	19 932,600	20 186,373	1,98%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	67 500,000	70 380,049	6,89%
<u>Emprunt National</u>			12 500,000	12 519,091	1,23%
TN0008000515	Emprunt National 2014 Cat C	1 000	12 500,000	12 519,091	1,23%
<u>Bons du trésor assimilables</u>			290 600,000	306 183,268	29,97%
TN0008000366	BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	100 766,934	9,86%
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	205 416,334	20,11%
Titres des Organismes de Placement Collectif			20 629,094	23 298,792	2,28%
Parts FCP					
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629,094	23 298,792	2,28%
Total			553 853,094	579 661,531	56,74%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			56,48%		

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à D : 345.361,329 et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
	Dépôt à vue	94 610,125	95 818,590	9,38%
	AMEN BANK	94 610,125	95 818,590	9,38%
	Créances sur opérations de pensions livrées	100 529,359	100 655,021	9,85%
TN0008000606	Pension livrée BIAT au 01/08/2023 à 9% pour 36 jours	100 529,359	100 655,021	9,85%
	Bons de trésor à court terme	148 753,979	148 887,718	14,57%
TNP93A8L9125	BTC 13 semaines 02/08/2023	148 753,979	148 887,718	14,57%
	Total général	343 893,463	345 361,329	33,80%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs		33,65%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à D : 1.939,518 contre D : 720,930 à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats	531,060	-	-
Obligations échus à encaisser	-	-	18 141,400
Autres Créances d'Exploitation	1 408,458	720,930	734,530
Total	1 939,518	720,930	18 875,930

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2023 à D : 4.191,861 contre D : 4.941,351 au 30 juin 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Smart Asset Management	886,101	1 260,836	1 069,595
Maxula Bourse	886,101	1 260,836	1 069,595
Rémunération du dépositaire	2 419,659	2 419,679	2 458,792
Total	4 191,861	4 941,351	4 597,981

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à D : 475,502 contre D : 3.777,471 au 30 juin 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	3 173,880	-
Redevance du CMF	62,180	98,860	80,700
Retenue à la source sur commissions	387,022	483,911	-
Ajustement Retenue à la source sur commissions	-	-	(13,506)
Autres	26,300	20,820	17,009
Total	475,502	3 777,471	84,203

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2023, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2022

Montant	1 095 134,451
Nombre de titres	10 479
Nombre d'actionnaires	72

Souscriptions réalisées

Montant	125 618,616
Nombre de titres émis	1 202
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(216 227,052)
Nombre de titres rachetés	(2 069)
Nombre d'actionnaires sortants	(4)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	8 712,354
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 999,969)
Régularisation des sommes non distribuables	20,751

Capital au 30-06-2023

Montant	1 006 259,151
Nombre de titres	9 612
Nombre d'actionnaires	71

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 7.997,150 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023, contre D : 14.138,323 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2023	Du 01/01 Au 30/06/2023	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	3 660,906	7 054,661	4 800,106	10 247,610	19 041,862
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>					
<i>sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	4 336,244	10 685,253	9 338,217	18 605,704	32 862,346
TOTAL	7 997,150	17 739,914	14 138,323	28 853,314	51 904,208

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 1.040,968, contre D : 560,099 pour la même période de l'exercice 2022, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les bons du trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2023	Du 01/01 Au 30/06/2023	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	691,462	1 352,142	560,099	1 263,868	2 450,061
Intérêts des bons du trésor à court terme	349,506	516,421	-	-	14,526
TOTAL	1 040,968	1 868,563	560,099	1 263,868	2 464,587

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 4.710,002, contre D : 2.012,350 pour la même période de l'exercice 2022, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2023	Du 01/01 Au 30/06/2023	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	4 710,002	4 795,357	2 012,350	2 012,350	5 406,730
TOTAL	4 710,002	4 795,357	2 012,350	2 012,350	5 406,730

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 4.153,398, contre D : 4.901,371 pour la même période de l'exercice 2022, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2023	Du 01/01 Au 30/06/2023	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Année 2022
Commission de gestion	889,962	1 805,627	1 263,948	2 559,499	4 794,537
Commission de distribution	889,962	1 805,627	1 263,948	2 559,499	4 794,537
Commission de dépôt	2 373,475	4 720,867	2 373,475	4 720,867	9 519,980
Total	4 153,398	8 332,121	4 901,371	9 839,865	19 109,053

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 645,922, contre D : 634,990 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2023	Du 01/01 Au 30/06/2023	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Année 2022
Redevance du CMF	249,292	505,784	354,050	716,953	1 343,020
Commissions bancaires	393,630	481,789	244,894	400,297	914,080
Autres	3,000	5,600	36,046	100,061	82,355
Total	645,922	993,173	634,990	1 217,311	2 339,455

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.